



# 100<sup>ème</sup> Petit, MOZÉÉEN

C'est le 100<sup>ème</sup> Petit Mozeéen ! Une occasion toute trouvée pour remercier toutes les personnes qui travaillent chaque mois pour vous partager des informations, promouvoir des événements locaux et célébrer les réussites collectives.

Merci à la société Monagronic, chargée du graphisme et de la construction du journal, qui nous apporte une expertise créative captivant ainsi l'attention des lecteurs, à l'équipe bénévole qui vous livre tous les mois chez vous le journal, et toute la commission Communication et Culture, qui coordonne, réceptionne et corrige les articles, et enfin, vous chers lecteurs, associations et écoles, qui participent chaque mois à la production des articles.

Longue vie au Petit Mozeéen !

[www.mozesurlouet.fr](http://www.mozesurlouet.fr)

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66

sur  
**Mozé  
louet**

# Compte rendu

## Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 9 janvier 2024

Étaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes BÉZIE, FREMY, MOUKADEME, PAULT, SÉCHET, MM. CUVELIER, MEUNIER, PELLOIN • Absent(e)s excusé(e)s : M ROUSSEL qui donne pouvoir à M MEUNIER, M QUILEZ qui donne pouvoir à Mme BAUDONNIERE, Mme CHABROUILLAUD qui donne pouvoir à Mme MOUKADEME • Secrétaire de séance : Mme SECHET.

### TARIFS COMMUNAUX 2024

Il est présenté une révision des tarifs communaux, pour l'année 2024. Les principales modifications concernent les tarifs funéraires ainsi que les tarifs des locations de salles aux personnes/entreprises extérieures à la commune.

#### DCM 2024-01 – Tarifs communaux

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, qui entreront en vigueur à compter du 9 janvier 2024.

### ÉCOLES - SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE

Les écoles de Mozé bénéficient d'une subvention tous les deux ans pour une classe découverte des classes CM1/CM2. Lors de sa séance du 11/01/2022, le Conseil Municipal avait fixé la somme allouée par élève à 120 €.

Les écoles ont sollicité l'octroi de cette subvention pour les classes découvertes qui concernera :

- 34 enfants à l'école du Petit Prince pour un séjour du 10 au 14 juin à St Hilaire de Riez,
- 13 enfants de l'école du Prieuré pour un séjour du 11 au 15 mars au château de la Turmelière.

Il est rappelé que le versement de cette subvention est versé en deux fois :

- 80 % de la somme sera versée 2 mois avant le départ,
- Le solde au retour, à la vue du bilan financier et de l'effectif présent.

#### DCM 2024-02 – Subvention classe découverte

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité sur la reconduction de la somme de 120 € par élève de CM1/CM2.

### REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES MODIFICATION

Lors de sa séance du 4 juillet dernier, le Conseil Municipal a adopté le nouveau règlement intérieur des services périscolaires. Des exemples récents conduisent à proposer un ajout d'alinéa sur la restauration scolaire.

#### DCM 2024-03 – Modification du règlement des services périscolaires

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur l'ajout suivant à l'article 5 du règlement :

« En cas d'annulation d'une journée scolaire dont la commune ne serait pas responsable (absence d'enseignant, grève...etc), la facturation sera maintenue. Si vous le souhaitez, votre enfant pourra venir déjeuner au restaurant communal sous condition qu'il soit présent de 11H45 à 13H20. Il est impératif de signaler sa présence par mail à : reservation.rc@mozésurlouet.fr avant 9h. »

### DESERTE ELECTRIQUE – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur la zone d'activité, ENEDIS réalise des travaux qui doivent emprunter la propriété communale (parcelles AC115 LD du Sauvignon et AC136 LD du Chardonny).

#### DCM 2024-04 – Convention de servitudes avec ENEDIS

Une convention de servitudes à titre gracieux est présentée et acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### CCLLA – DELEGATION DU « DROIT DE PREEMPTION URBAIN » POUR LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

La Communauté de communes, au titre de ses compétences obligatoires, est seule compétente en matière de développement économique, notamment pour créer, aménager gérer et entretenir toutes les zones d'activités.

Aux termes de l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme, les Communes, quant à elles, sont habilitées à déléguer, par délibération du Conseil municipal, l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à leur intercommunalité.

Acquérir ce droit permettrait à la Communauté de communes d'assurer une vielle foncière concernant les mutations dans les

zones d'activités et d'acquérir prioritairement les biens immobiliers indispensables à la réalisation des politiques publiques qu'elle entend mener. Cette déléation viserait donc à simplifier et accélérer la procédure de préemption.

Cette intervention permettrait également d'assurer le maintien de vocation économique dans les zones d'activités, en le proposant, notamment à des entreprises désireuses de s'y installer, après portage par la puissance publique.

A cet effet, la Communauté de communes incite donc les Conseils municipaux des communes faisant partie de la Communauté de communes Loire Layon Aubance à déléguer leur droit de préemption urbain au sein des zones d'activités économiques, conformément aux articles L. 231-3 et R. 213-1 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 14 décembre, la communauté de communes a décidé de solliciter les communes pour se prononcer sur la déléation du droit de préemption sur les zones économiques

#### DCM 2024-05 – Déléation du droit de préemption urbain au sein des zones d'activités économiques

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la déléation du droit de préemption urbain sur les ZAE au bénéfice de la CCLLA.

### CCLLA – APPROBATION DE LA CHARTE PAYSAGERE

Depuis 2020, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a engagé, avec l'Agence d'Urbanisme de la région Angevine (AURA), une démarche d'élaboration d'une Charte Paysagère, pour aider les acteurs du territoire à préserver et valoriser ce qui constitue l'identité Loire Layon Aubance.

L'aboutissement de ce travail a été présenté lors de la soirée de restitution du 7 décembre 2023 à destination de l'ensemble des élus des communes du territoire Loire Layon Aubance, le projet de charte ayant également été transmis en amont à l'ensemble des communes.

La Charte paysagère définit tout d'abord les « pépites » qui distinguent notre territoire et structurent ses paysages : les massifs forestiers, la mosaïque agricole, la présence de l'eau, les reliefs contrastés, la richesse du patrimoine naturel et bâti, l'importance du vignoble. Autant d'atouts qui participent à l'attractivité et à l'agrément de notre territoire, mais qui restent fragiles et qu'il faut savoir protéger.

Elle s'attache ensuite aux « grands paysages », les unités paysagères qui structurent le territoire : les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen, la Loire et ses promontoires, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les plaines et coteaux du Saumurois et du Val d'Anjou.

En ce qui concerne les « espaces habités », la Charte paysagère indique comment optimiser l'existant pour l'adapter aux enjeux climatiques et à l'évolution des modes de vie. L'idée maîtresse étant d'améliorer l'organisation et l'utilisation des espaces publics disponibles, pour offrir aux habitants et usagers un cadre de vie agréable, sécurisant et pérenne.

Enfin, la Charte paysagère met particulièrement l'accent sur les adaptations liées au changement climatique. En effet, le paysage constitue le premier reflet des modifications à venir, non seulement parce qu'il est façonné par les éléments naturels (évolution des cours d'eau, de la végétation, de la biodiversité), mais aussi parce que la transition écologique fait apparaître de nouveaux éléments dans le paysage, comme les panneaux photovoltaïques et les éoliennes.

Face à ces défis, la Charte paysagère constitue un outil commun partagé par tous les élus du territoire pour protéger, à travers leur PLU, les caractéristiques du territoire et la singularité de chaque commune.

Lors de sa séance du 14 décembre, la communauté de communes a décidé de solliciter les communes pour prendre connaissance de la charte et autoriser le Maire à la signer.

#### DCM 2024-06 – Approbation de la charge paysagère

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### CCLLA – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « MISSION D'ETUDES SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES »

La compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) étant actuellement portée par les 19 communes du territoire de la CCLLA, ainsi que par la Communauté de communes sur les Zones d'Activités Economiques, il est proposé de former un groupement de commandes visant à retenir des bureaux d'études portant sur l'élaboration :

- D'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales,
- Des zonages pluviaux,
- Des dossiers réglementaires liés à la loi sur l'eau,
- D'un règlement de services eaux pluviales.

La tranche ferme sera l'élaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGP). Les tranches optionnelles seront en 1 des investigations complémentaires et en 2 l'élaboration des zonages pluviaux à l'échelle communale.

Le calendrier de l'étude est de deux ans. La CCLLA sera le coordinateur du groupement de commandes et aura pour missions de passer et suivre les marchés de prestation de service.

Le financement des études sera assuré par la CCLLA, les communes et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. La répartition des charges se fera selon une clé de répartition basée sur un seul critère : la surface agglomérée.

Les communes rembourseront la CCLLA au fur et à mesure de l'avancée de la mission, selon une fréquence annuelle.

#### DCM 2024-07 – Adhésion au groupement de commandes « mission d'études sur le schéma directeur de gestion des eaux pluviales »

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour participer au groupement.

### ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES

Lors de sa séance du 5 septembre, le Conseil Municipal avait décidé de se rattacher à la consultation menée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat d'assurance pour les risques financiers liés à la maladie, maternité, décès.

La particularité de cette consultation était l'exclusion totale de la maladie ordinaire de la couverture proposée. Pour rappel, lors de la précédente consultation, la franchise était de deux mois. La consultation portait donc uniquement sur le risque congés de longue maladie, accident du travail, maladies professionnelles, maternité et décès.

Le Centre de Gestion a fait connaître aux communes le résultat de la consultation et les sollicite pour confirmer ou non leur adhésion.

Considérant le coût de l'assurance, augmenté à 5.57 % de la masse salariale au lieu de 4.95 % précédemment,

Considérant que les agents à plus fort risque d'accident du travail (agents techniques) sont assurés par la CCLLA,

Considérant le coût de l'assurance en 2023 (22 000€) contre 15 000 € de remboursement perçus, Mme le maire propose d'opter pour la formule de l'auto-assurance, pour une année test.

Après échange, le Conseil Municipal par 9 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions, fait part de la préférence pour la convention groupe.

### DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

• Décision n° 2023-22 du 11.12.2023 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AB 230, 231 et 232 situées(s) « 3 ter, rue du Bocage ».

• Décision n° 2023-23 du 15.12.2023 : Passation marché d'un montant de 16 747.50 € HT passé avec l'entreprise AUDICCE pour la modification du PLU Zone des Ganaudières.

### QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que Mme BEZIE a intégré la commission urbanisme au 2 janvier 2023 et que M QUILEZ l'intègre au 2 janvier 2024.

Fait à Mozé-sur-Louet le 11 janvier 2024  
Le Maire, Joëlle BAUDONNIERE

# Venez applaudir la nouvelle pièce

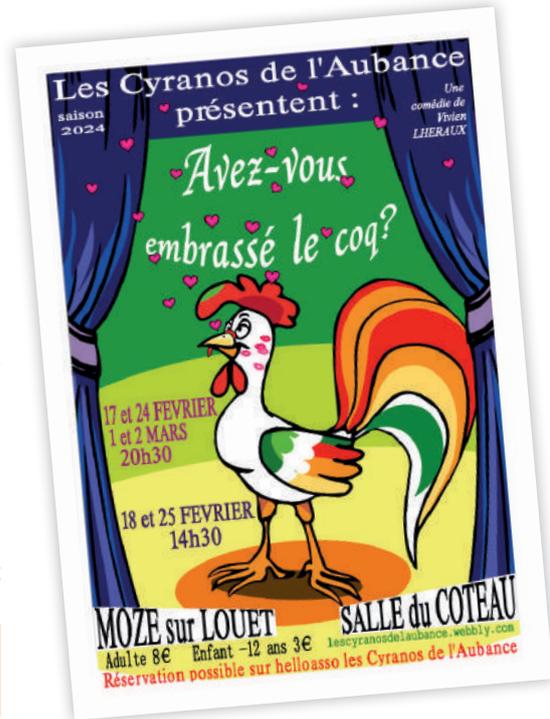
## des Cyranos de l'Aubance

Le mois de février approche et les Cyranos de l'Aubance sont en pleines répétitions pour vous offrir une belle comédie : « Avez-vous embrassé le coq ? » de Vivien Lheraux.

Une troupe de théâtre répète un célèbre vaudeville. Demain, les comédiens doivent jouer pour la première fois, mais en coulisse et sur les planches rien ne va ! Entre celui qui perd la raison, celle qui refuse de jouer et un technicien remplaçant pas à la hauteur, tout devient très compliqué ! Le metteur en scène est au bord de la crise de nerf. Mais le jour de la première arrive et forcément, ça tourne au grand n'importe quoi...



N'hésitez pas à utiliser ce QR CODE pour réserver vos places !



## Un répertoire varié pour la Fanfare de l'Aubance !

La fin de l'année est toujours une période très active pour les membres de la Fanfare de l'Aubance. Après avoir animé la messe de Mozé pour fêter la Sainte Cécile le dimanche 19 novembre et la Sainte Barbe de Soulaines le 2 Décembre, les musiciens ont proposé leur concert annuel le 10 décembre dernier dans la salle du Coteau.

Ainsi, sous la direction des chefs, Anthony Morrève-Martin, Michel Guemas et Jean Renou, le public a apprécié et profité du répertoire varié et enjoué.

Au programme, un florilège de morceaux, allant de Vivaldi à Jerusalem ou encore Les 3 cafés gourmands, a pu ravir les quelques 170 spectateurs.

Le président Bruno Laroche a pris la parole pour remercier les musiciens



qui préparent ces événements avec le plus grand sérieux lors des répétitions du vendredi.

La dernière Assemblée Générale a eu lieu le vendredi 12 janvier 2024 à l'Espace Loisirs Le Coteau. L'association est toujours prête à accueillir de nouveaux musiciens pour enrichir ses rangs. Ils profiteront d'une ambiance de travail qui n'exclut pas la convivialité ! Ne pas hésiter à venir assister à une répétition !

À très bientôt pour de nouveaux événements musicaux !

Contact : Bruno LAROCHE : 06 83 42 14 15

## Du côté du Club de l'amitié et du temps libre

L'ensemble des membres du club de l'amitié et du temps libre présente tous ses bons vœux à l'ensemble de la population.

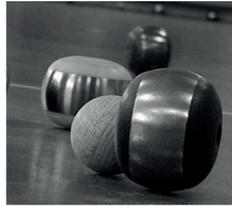
Nous invitons toutes les personnes qui le désirent à venir nous rejoindre autour des jeux de société, des ateliers bricolage et décoration, de l'atelier chorale et tous ces temps de partage et d'amitié.

A noter nos prochaines manifestations : Dimanche 4 Février à 15 h en l'église de MOZÉ, avec notre chorale " Les Voix du Louet " en première partie, suivi d'un concert commun avec 3 autres chorales toutes dirigées par notre cheffe de chœur ANNE GILOURY.

• **Dimanche 11 Février** : concours de belote Espace Loisirs Le Coteau. Inscriptions en double de préférence au : 06 78 76 24 42, ou à l'ouverture de la salle à partir de 13 h 30. Coût 7 €/personne. Lot pour chaque participant.

• **Jeu-di 14 Mars à 14 h 30** : Assemblée Générale du club.

Nous vous attendons nombreux pour toutes ces manifestations.



SOCIÉTÉ  
L'UNION DE PLAISANCE  
14 RUE DE LA MAIRIE  
49 610 MOZÉ-SUR-LOUET



## CONCOURS COMMUNAL DE BOULE DE FORT

DATES CONCOURS MARS / AVRIL 2024

ELIMINATOIRES	<u>Vendredi</u>	: 19H/20H	: 22 & 29 Mars / 05 Avril
	<u>Samedi</u>	: 14H/15H	: 23 & 30 Mars
	<u>Dimanche</u>	: 8H30/9H30	: 24 & 31 Mars
	<u>Lundi</u>	: 14H/15H	: 25 Mars
REPRISES	<u>Mercredi</u>	: 14H/15H	: 27 Mars / 03 Avril
	<u>Samedi</u>	: 14H/15H	: 06 Avril
	<u>Dimanche</u>	: 8H30/9H30	: 07 Avril
	<u>Lundi</u>	: 14H/15H	: 08 Avril
	<u>Mercredi</u>	: 14H/15H	: 10 Avril
	<u>Vendredi</u>	: 19H/20H	: 12 Avril

**FINALE : Samedi 20 Avril 2024 / 15H**

Partie en 8 coups ou 10 points / pas de tir	Equipe de 2 joueurs	Participation 2 euros par joueur
à toute personne habitant ou travaillant sur la commune de Mozé / Louet aux élu(e)s	Ouvert :	aux sociétaires ( 1 seul sociétaire par équipe )
		aux jeunes ( 1 jeune avec 1 adulte )
Inscription jusqu'au 16 Mars 2024 au : <b>06 80 14 59 25</b> <u>ou</u> E Mail : <a href="mailto:union.moze@gmail.com">union.moze@gmail.com</a>		

## VIE À MOZÉ

# Des nouvelles du "Jardin de la croissance"

**Devant le manque de personnes motivées, le projet est mis à l'arrêt.**

Une matinée de plantation au jardin a été organisée fin novembre. Peu de personnes se sont déplacées. Le petit collectif qui s'est formé cet été pour s'investir dans le projet de jardin partagé étant trop restreint pour porter la création d'une association et ensuite l'animation, l'entretien et les récoltes du futur jardin, il a été décidé de mettre le projet entre parenthèses.

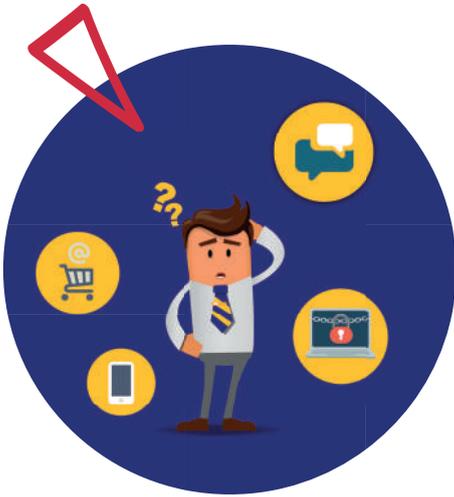
L'espace prêté et déjà un peu investi reste ouvert et disponible pour d'éventuels futurs projets sur ce thème du jardinage ou du potager. Le petit collectif déjà à l'oeuvre continuera de planter quelques fruits et légumes qu'il aura soit en surplus dans son propre jardin, soit récupéré par-ci par-là.

Si vous souhaitez rejoindre ce petit collectif ou si vous avez l'envie de vous investir dans la création d'un tel espace et que vous souhaitez le faire vivre, n'hésitez pas à le faire savoir en Mairie ou en contactant la commission municipale à l'adresse mail suivante :

[environnement@mozésurlouet.fr](mailto:environnement@mozésurlouet.fr)

# CCAS

## Organisation Entraide Numérique



Ces formations sont gratuites, encadrées par des bénévoles avec dorénavant une obligation d'inscription préalable pour ces ateliers auprès de **Laurine Ricoult responsable numérique au : 07 86 48 40 85**

Les ateliers se déroulent le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 Salle de L'Aubance.

**Pour le prochain trimestre 4 séances sont prévues les :**

### 6 Février :

Sur le thème : débuter avec un ordinateur, j'apprends à utiliser le clavier et la souris

### 20 Février :

Sur le thème : organiser ses documents sur un ordinateur, je crée, nomme et classe mes dossiers.

### 5 Mars :

Sur le thème : utiliser un traitement de texte, j'apprends à écrire et mettre en forme un document.

### 19 Mars :

Sur le thème : gérer sa boîte mail. J'apprends à envoyer, consulter et gérer ses mails.

Ces mêmes ateliers sont prodigués sur Denée, Rochefort et Val du Layon à des dates différentes.

# Le Conseil de développement Loire Angers se renouvelle !

## Venez prendre part au dialogue citoyen

Et si on contribuait ensemble à **améliorer la qualité de vie sur notre territoire** (Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance) et à **relever les grands défis** économiques, sociaux, environnementaux qui nous font face ?

**Nous vous invitons à candidater pour rejoindre le Conseil de Développement Loire Angers**, espace de réflexion entre citoyens et organisations investis dans leur territoire, force de propositions pour accompagner les choix des élus dans leurs projets sur **l'environnement, l'habitat, le numérique, la culture, les transports, le vivre ensemble...**

Se rencontrer, s'informer, débattre.

Croiser les points de vue, apporter son expertise.

Construire collectivement des avis et propositions sur les projets des collectivités.

Emettre des idées nouvelles et des pistes de réflexion décalées pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants.



**Citoyen, individuellement ou en tant que représentant d'une organisation**, vous êtes porteur de propositions ? Vous aspirez à faire entendre votre voix, de manière collective et conviviale ? **Rejoignez nous !**



Candidatures ouvertes  
du 23 janvier au 23 février sur :  
[conseil-dev-loire.angers.fr/](http://conseil-dev-loire.angers.fr/)

# Noël à l'école du Petit Prince, c'était magique !

Les valeurs de Noël et de ces temps chaleureux ont été le fil rouge du mois de décembre à l'école publique du Petit Prince.



## Avec nos aînés

Cela a débuté avec un temps musical et gourmand partagé entre les élèves et les résidents des Jonchères au début du mois. Ce moment intergénérationnel a été très apprécié des petits comme des plus grands !

## Les kits à cookies



Les élèves les plus grands de l'école sont venus expliquer aux maternelles comment confectionner les kits à cookies. Un joli moment d'échange et de complicité où les plus jeunes ont pu manipuler, transvaser, peser et décorer ces kits gourmands qui ont connu un grand succès au marché de Noël !

## Le goûter des délégués

A l'occasion de la dernière journée d'école avant les vacances, les délégués des élèves avaient choisi d'organiser un goûter entre les enfants. Le principe était de mélanger petits et grands dans de petits espaces afin que chacun profite dans un calme relatif des douceurs apportées par les camarades. Les représentants des élèves ont entièrement géré l'organisation et la communication en amont, ainsi que la gestion de cet événement le jour J.



Une excellente idée qui les a fait grandir, qui a connu un grand succès auprès de leurs pairs et qui est venu clôturer un mois de décembre riche en partage au sein de notre école !

## Fête de Noël



Le point d'orgue de ce mois de décembre a sans conteste été la très réussie fête de Noël de l'école, qui a eu lieu le vendredi 15 décembre. A cette occasion, les travaux des élèves étaient exposés et les plus jeunes pouvaient, avec famille et amis, déambuler dans les couloirs pour en profiter. Les chants de la chorale de l'école et le très joli marché de Noël des parents d'élèves sont venus ponctuer cette fête, placée sous le signe des valeurs de l'échange et du partage.

La nuit étant descendue sur l'étang, une balade aux lampions rythmée par des contes et tant d'autres surprises, est venue clôturer cette agréable soirée !

## Du côté de l'APE

### Une année sportive !

Retour de l'APE lors de la réunion du 22 janvier pour plancher sur les prochaines actions : ventes de saucissons, de pizzas en collaboration avec le K'Ré, préparation de la soirée de printemps en lien avec les projets scolaires, sans oublier la fête de l'école. Riche en idées grâce aux forces de propositions des parents, l'APE souhaite avancer sur ces 2 derniers temps forts au plus tôt pour réunir les prestataires voulus.

### Dates à retenir :

- **23 février** : retrait des pizzas au K'Ré.
- **6 avril** : soirée de printemps à l'Espace Loisirs Le Coteau.
- **22 juin** : Fête de l'école.

Des événements sportifs sont en discussions pour continuer à récolter des fonds en vue de la Classe Découverte des élémentaires en juin. Nous vous les dévoilerons prochainement.



# Du côté de l'École Le Prieuré

## Initiation à la boxe de la Petite Section au CM2



Lundi 18 décembre, les enfants de la classe maternelle jusqu'au CM2 ont bénéficié d'un temps d'initiation à la boxe française avec Kristen Verger, parent d'élève de l'école, mais aussi coach sportif. Pour commencer, un bref historique de ce sport leur a été présenté ainsi que les différents types de boxe, les règles et les équipements.



Les petits boxeurs en herbe ont découvert que la savate boxe française est un sport de combat alliant poings et pieds. Ils ont également appris avec stupéfaction que la triple championne du monde, Rim Ridane, était angevine ! Après cette partie théorique qui a beaucoup intéressé les enfants, ceux-ci sont passés ensuite à la pratique ! Tout excités, ils ont enfilé des vrais gants de boxe afin de reproduire quelques mouvements, par deux, tout en utilisant leurs pieds mais aussi sur Bob, un torse de frappe.

Ravis de cette expérience, les enfants ont exprimé leur envie de poursuivre d'autres séances.

## Des anneaux olympiques étonnants



Dans la poursuite de l'étude du thème de l'année les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les élèves de toutes les classes avec leurs parrains et marraines ont créé cette fois-ci des anneaux olympiques en arts visuels.

Ils ont en effet décoré des grandes silhouettes de sportifs en carton préalablement préparées par les enseignantes. Ainsi, les petits artistes ont décoré de façon originale avec différents matériaux, des gymnastes, des tennismen, des

judokas, des surfeurs...Ceux-ci ont été ensuite accrochés dans des cerceaux enrubannés aux couleurs des anneaux olympiques et sont à présent suspendus ici et là dans l'école.

Très fiers de leurs réalisations en collaboration avec leurs filleuls, ils ont confié qu'ils adoraient ces temps d'échanges !

## Du côté de l'APEL



Le vendredi 15 décembre, la cour de l'école du Prieuré a été le théâtre de la fête de Noël. Les enfants ont préparé un spectacle de chants de Noël pour le plus grand bonheur des parents réunis nombreux.

Après ce moment empreint d'émotions, nous avons pu partager ensemble un verre de vin chaud et participer aux nombreuses animations prévues sur place. Un grand merci

aux membres de la commission qui a œuvré pendant des semaines pour préparer cette soirée.

Notez dès à présent le prochain événement de l'APEL du Prieuré, on se retrouve le **dimanche 17 mars 2024** après-midi pour la seconde édition de notre loto avec une nouvelle animatrice à l'Espace Loisirs Le Coteau à Mozé-sur-Louet.

**À partir du 29 janvier**, les inscriptions sont ouvertes à tous et se feront auprès de Manon au 07 62 73 58 98.

# Mémento

## Médecins

**Dr ROUX - Dr POISSEL**

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

## Pharmacie

**Mme Annabelle COINTEREAU**

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

## Dentistes

**Dr Elise CHOUKROUN**

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

**Tél. 02 41 45 34 69**

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

## Masseurs-Kinésithérapeutes

**M. Philippe BOURDEAU**

**M. Fabrice MENANTEAU**

14, rue du 30 Août 1944

**Tél. 02 41 45 71 85**

Consultations sur rendez-vous : Lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00. Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Visites à domicile le mardi et jeudi matin.

## Osthéopathe

**Axel ZMANY**

26 bis, rue de la Fontaine

**Tél. 07 61 53 73 03**

## Infirmières D.E.

**Mme Marie-Line MANCEAU**

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

**Tél. 02 41 45 30 00**

Soins à domicile sur prescription médicale.

Permanences sans rendez-vous le matin :

le mardi, mercredi, vendredi et samedi de

7h à 7h30.

## Assistante sociale

### Régime général

**Mme NUYTS**

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

**Tél. 02 41 79 75 10**

## Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

## MSA

**Mme GUERINET**

Centre Social de Thouarcé

(mardi matin)

**Tél. 02 41 54 06 44**

## Taxis

**TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann**

**Tél. 06 45 79 47 17**

**MT LOUISE TAXI - IDLKAID Abdellatif**

**Tél. 06 58 62 38 45**

## Serrurerie 24h/24, 7j/7

**Guillaume MARIE**

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

**Tél. 06 74 24 81 80**

## Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

**Tél. 02 41 45 35 10**

[bibliotheque@mosesurlouet.fr](mailto:bibliotheque@mosesurlouet.fr)

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

## Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Nicolas Pasquito

**Tél. 06 87 91 76 07**

## Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

## Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

**Tél. 02 41 45 31 66**

## Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

**Tél. 07 88 77 70 09**

## Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

**Tél. 06 78 76 24 42**

## Correspondant du courrier de l'ouest

Philippe COSNARD

[ouiPhi49@gmail.com](mailto:ouiPhi49@gmail.com)

## Mutuelle Communale AXA

Mr DESAIVRE - 07 86 45 85 64

# Agenda

## L'Assemblée Générale du Comité des fêtes

Vendredi 2 février 2024

## L'Assemblée Générale de la société l'Union de Plaisance

Dimanche 4 février 2024

## Entraide numérique

Mardi 6 février 2024

Mardi 20 février 2024

Ces ateliers numériques se déroulent le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 Salle de L'Aubance. Formations gratuites mais avec obligation d'inscription auprès de Laurine Ricoult au : 07 86 48 40 85.

## Concours de belote

Dimanche 11 février 2024

Salle du coteau à partir de 13h30. Inscriptions à partir du 25 janvier.

## Théâtre : Les Cyrano de l'Aubance

17, 18, 24, 25 février

1 et 2 mars 2024

## Concours communal de boule de fort

Du 22 mars au 20 avril 2024

De nouvelles infos à venir prochainement.

## On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : [communication@mosesurlouet.fr](mailto:communication@mosesurlouet.fr) avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).